

URBANISME ET PATRIMOINE

La sauvegarde du vieux Tunis.

L'ASM, Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis, célèbre ses vingt cinq ans d'activité employée à préserver la vieille cité de Tunis et à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

En 1967, les bulldozers entraient en action dans le quartier populaire de Sidi El Bechir (faubourg sud) et provoquaient un mouvement de colère des habitants. On renonça alors aux projets grandioses visant à percer de grandes avenues à travers le tissu des rues étroites et des maisons à patio. Une commission fut instituée afin d'étudier le devenir de la vieille cité.

Cette commission devait devenir l'Association pour la Sauvegarde de la Médina.

La première tâche de la nouvelle association consistait à mieux connaître la vieille cité : depuis l'indépendance en 1956, les Beldi, membres de la bourgeoisie tunisoise, s'étaient déplacés vers les villas et appartements de la ville moderne. La population, composée de communautés ethno-linguistiques (arabe, italienne, maltaise) et religieuses (musulmane, juive), s'homogénéisait alors que les ruraux entraient dans la cité. Les estimations les plus hasardeuses circulaient au sujet de la composition socio-économique de la population de la Médina. Une équipe internationale multi-disciplinaire s'attaqua au problème, enquêtant sur chaque as-

pect de la Médina.

Disposant d'une connaissance détaillée du terrain, l'ASM pouvait intervenir. Dar Lasram, palais du début du XIXe siècle, était restauré et transformé en siège de l'association : le «Souk Et-Trouk» et un café maure étaient rénovés et l'opération d'aménagement du quartier de la Hafsia démarrait avec le soutien de l'UNESCO.

Grâce au remploi harmonieux de formes architecturales héritées, la première phase de projet d'aménagement de la Hafsia obtint en 1983 le prix Agha Khan d'architecture islamique. Un autre prix Agha Khan devait suivre en 1989 pour la restauration de l'école Sidi El Alaoui.

Durant vingt cinq ans, l'ASM a réussi à défendre sa vision de la Médina : l'espace, qui aurait pu être destiné à des usages de bureaux très rentables, a conservé une faible densité de maisons, de magasins et d'ateliers de vente. L'ASM a contribué à la rénovation de deux quartiers importants, la Hafsia et Bab Souika-Halfaouine, et veille maintenant à l'intégration des nouvelles constructions dans le tissu urbain historique.

L'expérience que le bureau d'architecture et d'urbanisme au sein de l'ASM a acquise demeure quasiment unique dans le monde arabe. Fès, Sanaâ et à présent Salé ont mené des

études de sauvegarde en suivant les lignes tracées par l'ASM. Mais l'ASM a fait valoir sa vision des schémas de rénovation urbaine appliquée à la Médina dans le flou juridique : son statut l'apparente encore à une simple association alors qu'elle opère comme autorité de sauvegarde de la ville historique.

Grâce à sa connaissance en profondeur de la Médina et de ses habitants, l'ASM a été écoutée jusqu'ici. Dans sa récente initiative pour s'attaquer au problème des oukalas, maisons à demi en ruines et à occupation multiple, l'ASM joue un rôle clé en coordonnant la reconstruction des sites laissés vacants après la démolition.

Un nombre élevé de maisons continuent cependant à se détériorer. En raison du blocage des loyers, les propriétaires privés sont réticents à investir de fortes sommes pour l'amélioration de leur bien immobilier. Les propriétés louées se dégradent jusqu'à l'obtention d'un permis de démolition municipal concernant l'immeuble menacé de ruine (IMR). Ils ont ainsi tout loisir pour reconstruire et percevoir un montant du loyer plus élevé.

Alors que le gouvernement met de plus en plus l'accent sur le développement du tourisme culturel, l'ASM semble bien placée pour rester un acteur de premier plan. Dans le scénario le plus pessimiste, à présent que la période de raccomodage du tissu urbain est achevée, l'ASM continuerait à s'opposer aux projets de construction ne respectant pas les normes de hauteur et de volume, à travers le système de contrôle et de planification. Dans le cas de figure le plus favorable, une nouvelle législation ac-

tuellement en préparation mènerait à la création d'un vrai secteur sauvegardé. L'ASM jouerait un rôle décisif en mettant en oeuvre une esthétique mieux adaptée et des contrôles sur l'utilisation des sols. L'Institut national de l'Art travaillerait en collaboration avec les propriétaires privés à la restauration de leur résidence familiale en état d'effondrement. L'idéal serait un acte de location qui permettrait aux propriétaires de percevoir des loyers plus élevés sur des immeubles rénovés et classés en plus d'incitations fiscales au travail de restauration.

Avec un quart de siècle d'expérience dans la Médina, l'ASM arrive maintenant à un tournant. La phase actuelle de réhabilitation dépend des décideurs, de leur vision de la Médina et de sa place dans le patrimoine national. L'aménagement d'un espace sauvegardé occupé par des petites échoppes, des restaurants, des demeures d'époque et des circuits touristiques pour visiteurs est lié aux contraintes du marché du tourisme. L'intervention des autorités (municipalité, ministère de l'équipement) sera d'autant plus déterminante que se posera le problème du devenir de tous ceux qui trouvent actuellement dans la médina logement à bon marché et emploi.

Justin MacGuiness
chercheur à l'Université de Durham.

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES LES MEDINAS

- ABDELKEFI, Jellal.- La Médina de Tunis : espace historique.- Tunis ; Paris : Alif ; CNRS, 1989.- 277 p.
- BEL, José-Marie.- Architecture et peuples du Yemen.- Paris : Conseil International de la Langue Française, 1988.- 243 p.
- BEN ACHOUR, Mohamed El Aziz.- Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXème siècle.- Tunis : INAA, 1989.- 542p.
- BOUMAZA Zoulikha.- Enjeux et modalités de la réhabilitation ; la participation des habitants et les outils d'intervention : cas de Constantine.- Oran : Université d'Oran - Unité de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle (URASC), 1990.- 24 p.
- KERROU, Mohamed.- Médinas et errance.- in : Sociétés, n° 28, 1990.- pp.5-11.
- MAROUF, Nadir.- La vie quotidienne à Tlemcen d'après la sémantique précoloniale et ses prolongements contemporains : contribution à une sociologie de la médina in : Pour une sociologie culturelle.- Oran : URASC, 1988, pp.113-122.
- PAGAND, Bernard.- La médina de Constantine (Algérie). De la ville traditionnelle au centre de l'agglomération

- contemporaine.- Poitiers : Centre Interuniversitaire d'Etudes Méditerranéennes, 1989.- 295 p.
- Projets et réalisations 1980...1990 pour la Médina.- Tunis : Association de Sauvegarde de la Médina, 1990.- 96 et 88 p.
- RAVEREAU, André.- La Casbah d'Alger ; et le site créa la ville.- Paris : Sindbad, 1989.- 222 p.
- RAYMOND, André.- Grandes villes arabes à l'époque ottomane.- Paris : Sindbad, 1985.- 389 p.
- RAYMOND, André.- Le déplacement des tanneries à Alep, au Caire et à Tunis à l'époque ottomane : un «indicateur» de la croissance urbaine.- in : Revue du monde musulman et de la Méditerranée, n° 55-56, 1990.- pp.34-43.
- SCHLIEPHAKE, Konrad.- Localisation, classification par branche, et état du commerce et des services dans la vieille ville de Damas.- in : Les Cahiers d'URBAMA, n° 3, s.d.- pp.79-96.
- Urbanisation dans le monde arabe. Eléments sur les centres-villes dans le monde arabe : actes du symposium international tenu à Tours les 7 et 8 décembre 1987.- Tours : Urbanisation du monde arabe, 1988.- 275 p.

La Médina de Tunis : l'intégration de l'héritage

**COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISE A L'OCCASION
DU 25^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION DE SAUVE-
GARDE DE LA MEDINA, DU 25 AU 27 JUIN 1992, A TUNIS.**

En 1967 était créée l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM), première du genre, qui allait inspirer d'autres expériences en Tunisie et dans le monde arabe. Elle marquait la naissance et l'affirmation d'une conscience, de la part de la population et des autorités, de la nécessité de préserver le patrimoine urbain face aux assauts d'une modernisation se voulant parfois destructrice de l'héritage et de la mémoire du passé. Vingt cinq ans se sont écoulés, permettant de dresser un bilan des politiques urbaines dans les médinas, d'en cerner les enjeux aujourd'hui, et d'esquisser quelques propositions pour l'avenir.

Les journées qui se sont tenues à Tunis dans le cadre de cette commémora-

tion ont mis en lumière la nécessité de dépasser l'approche du simple monument, si important soit-il, pour aborder le problème urbain dans son ensemble. La problématique du patrimoine y a été explorée grâce à une diversité des angles d'approches et des exemples, pris aussi bien dans les pays arabes que dans d'autres zones géographiques (Québec, Gorée, Dublin, etc.). Les médinas sont apparues comme des centres urbains particulièrement dynamiques au sein des agglomérations, mais où le patrimoine est menacé de ruine ou de destruction. Aussi s'est manifestée la volonté de suggérer des politiques qui préserveraient le patrimoine sans détruire l'activité de ces centres historiques.

Les médinas : des centres urbains vivants

À la différence de certains centres historiques européens, les Médinas sont intégrées dans le tissu économique et social des agglomérations, avec leurs spécificités propres et leur dynamisme interne. On constate en effet que l'activité (marchande, touristique et artisanale - voire industrielle -) se porte bien et même se développe, profitant de certains facteurs favorables (centralité, faible coût des loyers...). Mohammed Ameur montre une Médina de Fès où l'artisanat connaît une prospérité remarquable, et un éclatement dans le tissu urbain qu'elle n'avait pas jusqu'à présent. Une telle évolution pose de graves problèmes de salubrité (métiers polluants, comme les tanneurs ou les dinandiers). L'emploi, qui semble désordonné et anarchique, obéit au contraire à une organisation très stricte et efficace, comme le montre Mostafa Kharoufi à propos des marchands de fruits et légumes du quartier de Dar al Salâm au Caire. Le dynamisme économique s'accompagne d'une sociabilité centrée, pour les hommes

Un patrimoine urbain en péril

La richesse du patrimoine légué par les villes arabes oblige à une attention toute particulière pour leur conservation. Les enjeux sont multiples. Le plus évident est culturel : l'héritage artistique, architectural, historique de villes comme Le Caire, Fès, ou Tunis, est exceptionnel, et c'est à ce titre que plusieurs monuments et espaces urbains arabes ont été classés patrimoine mondial par l'UNESCO. Mais ces enjeux touchent également à l'environnement et à l'économie. Enfin le patrimoine, comme lieu de la mémoire collective, représente un enjeu identitaire (local, national, musulman), et donc idéologique et politique.

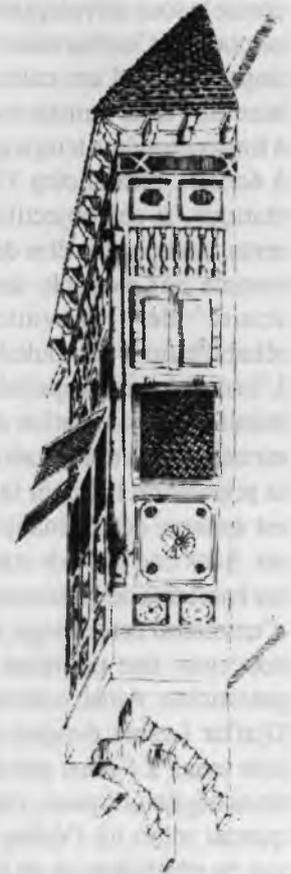
Or si l'on dresse un état des lieux, il est manifeste que ces espaces sont menacés, et de plus en plus : la surpopulation parfois, la suractivité,

du Caire, autour du café, symbole d'urbanité et articulation entre des espaces et des moments distincts (Jean-Charles Depaule). Mais paradoxalement, ou à cause de cette activité croissante, l'habitat se trouve parfois chassé hors de la médina : l'exemple tunisois a montré comment la population traditionnelle de la médina l'a quittée pour se loger dans la ville européenne ou dans les banlieues moins denses. Certes cela n'empêche pas parfois des densités considérables (jusqu'à 4000 habitants à l'hectare dans certains flots de Fès), mais cette population, souvent prolétarisée, n'a pas les moyens d'entretenir un patrimoine dans lequel elle ne se reconnaît pas forcément.

On ne saurait donc entreprendre une politique de sauvegarde du patrimoine qui conduirait à une réduction de ce dynamisme, condition première à la conservation d'une ville vivante. Il faut en revanche en réduire les nuisances qui menacent le patrimoine et la qualité de la vie dans les médinas.

les voitures, les pollutions qui en découlent, l'absence d'entretien des édifices et des infrastructures, autant de facteurs qui contribuent au délabrement et à la dégradation du tissu urbain. Par ailleurs les travaux d'aménagement (en particulier les infrastructures de transport), pratiqués « au nom d'une trop simple volonté de planification sociale qui prétendait à la rationalité technique et à l'efficacité sociale » (Jellal Abdelkefi), ont parfois défiguré le paysage urbain (Mona Zakaria).

Devant l'ampleur des problèmes à résoudre, et malgré les difficultés rencontrées, des politiques de sauvegarde ont été adoptées. Ce colloque donnait l'occasion d'en faire un bilan et d'esquisser des propositions pour l'avenir.



Croquis de Z. MOUHLLI
Médina au coeur
Tunis, A.S.M., 1992

Quelle politique de sauvegarde pour les Médinas

L'unanimité s'est faite autour de la nécessité de conserver des médinas vivantes, de les intégrer dans le tissu économique et social des agglomérations dans leur ensemble et d'éviter la création de quartiers-musées morts.

La diversité des participants (représentants d'institutions internationales, praticiens ou universitaires) a permis de voir la pluralité des acteurs concernés par cette question.

Les organisations internationales ont montré l'intérêt qu'elles portent à la question du patrimoine, par la promulgation d'une législation et le financement de certains projets. L'Etat, bien sûr, ne manque pas d'intervenir. Mais ses buts, souvent animés par des stratégies de légitimation, ne sont pas toujours concordants avec la nécessité de préservation du patrimoine. Jellal Abdelkefi montre comment « dans cette perspective de lutte

contre le sous-développement [l'Etat] ne pouvait s'embarasser... des traditions, valeurs d'une culture dépassée, la culture de la Tunisie moderne étant à forger en même temps que l'histoire à écrire». Néanmoins l'intervention étatique, si ses objectifs sont différents, peut parfois être déterminante, comme par exemple dans le projet actuel de rénovation et de réhabilitation des oukalas à Tunis. L'intérêt des municipalités est lui aussi manifeste et la création de l'ASM en est une illustration. Mais c'est surtout la population habitant la médina qui est apparue déterminante pour l'avenir. Sans une prise de conscience par les habitants de la nécessité pour eux d'entretenir cet héritage, on ne pourra concevoir une politique efficace du patrimoine. Ainsi, concernant Alger, Djaffar Lesbet évoque une population tenue à l'écart par des «institutions hégémoniques», trait qui expliquerait selon lui l'échec des tentatives de réhabilitation de la Casbah. A l'inverse, au M'zab, les habitants forment des comités de quartiers qui entretiennent une certaine fierté et un sentiment de responsabilité, et participent aux décisions concernant les quartiers.

Les politiques mises en oeuvre ces vingt cinq dernières années furent présentées, les intervenants soulignant à chaque fois les efforts accomplis mais surtout les difficultés rencontrées, principalement d'ordre financier, juridique et technique. L'exemple pionnier de l'ASM de Tunis fut longuement évoqué, avec ses réalisations, mais aussi ses échecs et ses limites. Certains ont déploré que l'exemple tunisois ne se retrouve pas dans d'autres villes de Tunisie, affirmant que les opérations ponctuelles ne doivent pas cacher une absence de politique globale d'urbanisme à l'échelle de la capitale et du pays.

Il serait néanmoins possible de surmonter ces obstacles. La question financière, si difficile soit-elle dans des pays qui subissent durement la crise économique mondiale, ne serait

pas insurmontable, comme le montreraient certaines réalisations de l'ASM ou de particuliers à Tunis. L'obstacle principal, selon M. Abdelkefi, serait d'ordre juridique et résiderait dans le régime de location des maisons d'habitation (blocage des loyers). On a par ailleurs rappelé la nécessité de disposer de bureaux d'architecture, ainsi que d'études précises permettant d'intervenir de façon

moins maladroite et plus efficace. Il conviendrait enfin de conduire de manière pragmatique de petits projets ayant des effets d'entraînement, plutôt que de grands desseins sans lendemain. En pensant de la sorte les politiques urbaines pour les médinas, on pourrait les intégrer à une stratégie de développement économique, qui en ferait non pas un luxe mais une nécessité comprise par tous.

Les parcs archéologiques et culturels en Tunisie

Le 23 juillet 1991, un Conseil Ministériel Restreint (CMR) consacré à la protection et l'exploitation des sites et monuments historiques décidait la création de parcs archéologiques et culturels. Dans un premier temps, trois sites étaient retenus : Carthage-Sidi bou Saïd (600 ha), Dougga (90 ha) et Sbeitla-Kasserine (30 ha).

Selon les termes d'un rapport de l'Agence Nationale d'Exploitation du Patrimoine (ANEP), les objectifs de ce programme sont :

- «la sauvegarde active de notre patrimoine archéologique et historique, en l'intégrant dans le secteur économique;
- la promotion et la connaissance de l'histoire de notre pays et des civilisations qu'il a connues;
- l'offre de nouveaux espaces culturels et de récréation afin d'améliorer l'environnement physique, humain, et la qualité de la vie».

L'idée n'est pas neuve en Tunisie. L'aménagement d'un Parc National à Carthage et Sidi bou Saïd est à l'étude depuis la fin des années soixante.

Le premier projet était conduit par l'Institut National d'Arts et Archéologie (INAA) et l'Association de Sauvegarde de la Médina (ASM), avec le soutien de l'UNESCO ; ses propositions visaient déjà la «mise en valeur

du patrimoine de la région de Carthage en vue du développement économique». Elles sont à l'origine de la campagne internationale de fouilles (1972-1992) et de la protection du site, dans les documents d'urbanisme, au titre de zone verte aménagée.

Le second projet Tunisie-UNESCO (1980-1983) se solde par un demi-succès. La protection du site est renforcée par le décret de classement de 1985, mais, à ce jour, les moyens institutionnels et financiers de la création du Parc ne sont pas encore accordés.

Le projet est repris par le CMR du 23 juillet, alors que l'administration est confrontée à de graves pressions urbaines et à diverses spéculations sur les terrains classés. Le programme est étendu à deux autres sites prestigieux de l'Antiquité, Dougga et Sbeitla-Kasserine. L'ANEP est autorisée à emprunter 10 millions de dinars pour l'aménagement des trois parcs.

Presqu'un an après ces décisions, nous en sommes aux préliminaires. Le projet de Sbeitla-Kasserine, qui a bénéficié d'un crédit présidentiel spécial, est le plus avancé. Les options d'aménagement ont été arrêtées en février 1992 par l'INAA, l'ANEP et les autorités locales. Quelques travaux ponctuels ont été réalisés par l'ANEP, qui prépare un appel d'offres pour la construction des structures d'accueil.

A Carthage et Sidi bou Saïd, une commission constituée en février 1992 par le Ministre de la Culture a étudié les options d'aménagement et les conditions de faisabilité du Parc. Cet avant-projet a été approuvé par un CMR réuni le 19 juin 1992.

Dougga était resté à l'abandon depuis plusieurs années. Avant de préciser le projet, l'administration souhaite procéder à une étude et des relevés détaillés du site, dont elle ne dispose pas à ce jour, et éclaircir la situation foncière. L'INAA et l'ANEP ont entrepris dans un premier temps des travaux d'entretien et d'éclairage des voies et monuments.

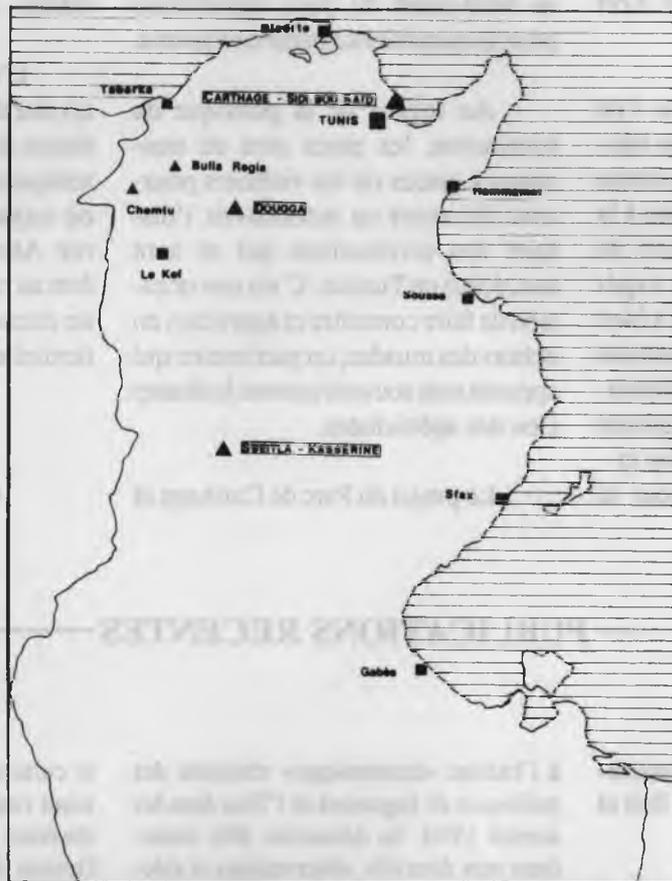
La décision de 1991 n'avait pas été préparée par une réflexion approfondie sur les «parcs archéologiques et culturels». De tels projets présentent plusieurs difficultés, comme en témoigne le précédent du parc de Carthage. Quelques enseignements pouvaient aussi être tirés des expériences européennes en la matière : citons pour mémoire le parc de la Via Appia à Rome. Ce projet, proposé et étudié par l'association Italia Nostra en 1975, inscrit dans les documents d'urbanisme, n'a pas encore abouti en l'absence d'une politique de maîtrise foncière dans une zone de fortes pressions immobilières.

Le programme des parcs archéologiques et culturels soulève trois difficultés principales susceptibles de retarder sa réalisation.

La nature et la fréquentation des Parcs

Bien que le tourisme culturel soit de plus en plus évoqué en Tunisie,

aucune étude n'a été menée sur ses possibilités et conditions réelles de développement, en particulier dans les sites historiques. On comprendra que dans ces conditions, le programme des parcs archéologiques et culturels soit longtemps resté imprécis, et que les responsables publics et privés aient longtemps hésité à engager des fonds importants, par rapport à ceux qui sont d'ordinaire alloués au patrimoine.



La responsabilité de l'aménagement et de la gestion des parcs

Deux institutions sous tutelle du Ministère de la Culture se partagent la responsabilité des sites et monuments historiques.

L'INAA, établissement public administratif chargé de la recherche scientifique, de la restauration et de la conservation du patrimoine.

L'ANEP, établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1988, responsable de :

- la mise en valeur et l'exploitation du patrimoine archéologique et historique aux fins culturelles et ceci dans la perspective de la promotion du tourisme culturel ;

- l'incitation à la création d'industries touristiques et à leur développement.

La collaboration n'a pas toujours été aisée et le partage des tâches d'aménagement et de gestion des parcs n'est pas encore clairement défini. Pour une opération de grande ampleur comme celle du parc de Carthage, un organisme d'aménagement ad hoc devra sans doute être créé.

Il reste qu'aucun des deux établissements n'est qualifié pour la restauration des sites et monuments historiques. Ces travaux sont pourtant l'une des conditions premières de réalisation des parcs archéologiques. Il n'existe pas à l'INAA de corps d'architectes des monuments historiques. L'ANEP dispose d'un bureau d'architecture restreint, responsable de l'aménagement des structures d'accueil et de services. La restauration ne fait pas partie des attributions de l'Agence. Il faudra donc

faire appel au plus tôt à de nouvelles compétences, ce que devrait permettre la prochaine réforme de l'INAA. Autre signe encourageant, une formation spécialisée sera bientôt créée à l'ITAAUT (Institut technologique d'Art, d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis) en coopération avec l'Université de Venise.

La question foncière.

L'aménagement des parcs est inconcevable sans maîtrise publique des sols. L'avancement du projet de Sbeitla est par exemple facilité par la situation foncière : tous les terrains

sont propriété de l'Etat et de la Municipalité. La maîtrise foncière sera d'autant plus coûteuse que l'on tardera à créer des périmètres d'intervention foncière, disposition prévue par le code tunisien de l'urbanisme. Le problème se pose surtout à Carthage, au cœur d'une banlieue résidentielle aisée soumise à de fortes pressions immobilières. La décision prise par le CMR du 19 juin de préparer un plan d'action foncière est, à cet égard, très positive.

Le risque serait grand, si l'on éludait ces questions, de réaliser hâtivement des aménagements publics ou privés qui porteraient atteinte à la qualité des sites, sous prétexte de mise en valeur. Pourtant ces expériences méritent d'être menées à bien : les parcs archéologiques présentent un intérêt touristique, mais ils constituent également des projets pilotes pour la politique du patrimoine et - dans le cas de Carthage - pour la

politique urbaine.

Les parcs archéologiques et culturels contribueront sans doute à diversifier «l'offre touristique» en Tunisie. L'objectif des parcs de Dougga et de Sbeitla, par exemple, est de renforcer l'attrait de deux régions encore à l'écart des principaux circuits de visite. De même que Chemtou ou Bulla Regia, Dougga est appelé à devenir une étape importante au nord-ouest du pays, notamment pour les excursions à partir de Tabarka.

Au regard de la politique du patrimoine, les parcs sont de nouveaux espaces où les visiteurs pourront découvrir ou redécouvrir l'histoire des civilisations qui se sont succédées en Tunisie. C'est une occasion de faire connaître et apprécier, en dehors des musées, un patrimoine qui apparaît trop souvent comme le champ clos des spécialistes.

Le projet du Parc de Carthage et

Sidi bou Saïd est aussi très intéressant pour l'urbanisme de la capitale tunisienne.

Les 90 hectares du Belvédère ne suffisent déjà plus aux besoins d'une agglomération qui comptera bientôt deux millions d'habitants. Les autorités ont l'occasion à Carthage de créer un parc à l'échelle de la capitale. Ce serait le premier grand espace vert aménagé à Tunis depuis près d'un siècle.

L'aménagement du Parc, dans un site déjà très urbanisé, devra s'efforcer de réconcilier les vestiges historiques et la ville contemporaine, là où aujourd'hui ils semblent s'ignorer. Alors, Carthage réservera peut-être au promeneur plus de surprises et de découvertes qu'une banlieue résidentielle ?

P. Almanzor

Urbaniste à l'Institut national d'Art et d'Archéologie - Tunis

PUBLICATIONS RECENTES

BOUITA Hédi .- Bizerte : Les monuments islamiques .- Carthage : Beït al Hikma, 1992.- 154 p.

L'ouvrage de H. Bouita est une étude architecturale des fortifications islamiques et pré-islamiques de Bizerte. Son enquête, à la fois historique (notamment à partir de sources écrites) et technique permet de comprendre l'évolution de l'art de bâtir, à travers une série d'études de cas qui nous donnent une image nouvelle de la cité.

PINSON Daniel .- Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc.- Tours : URBAMA, 1992.- 260 p.

L'étude «ethno-architecturale» qu'a menée D. Pinson au Maroc s'est attachée à l'habitat populaire, et plus précisément

à l'habitat «économique» résultant des politiques de logement de l'Etat dans les années 1960. Sa démarche allie entretiens non directifs, observations et relevés photographiques dans les logements. On y découvre un compromis entre les modèles urbanistiques et architecturaux de la fin du protectorat, et les «contre-types» développés par les populations récemment urbanisées sous le nom de «nouvelles médinas». L'action volontariste de l'Etat y apparaît comme en décalage avec les modes de vie réels des habitants. Ces derniers retournent le modèle architectural imposé vers le contre-type en accord avec les schèmes, conscients ou intériorisés, structurant leur manière d'habiter, et en correspondance avec leurs pratiques domestiques. Ce sont donc deux manières de concevoir et de vivre l'habitat qui se confrontent. L'auteur montre les fondements sociaux

et culturels de ces oppositions et comment ces dernières se règlent. Ses conclusions lui permettent d'élargir sa réflexion autour des couples tradition/modernité et famille/maison.

ZAIED Abdesmad .- Le monde des ksours du Sud-Est tunisien.- Carthage : Beït al Hikma, 1992.- 270 p.

A. Zaïed livre une étude fouillée de la civilisation des ksours dans le sud tunisien, qui compte plus de 150 de ces habitats fortifiés, dans lesquels s'est développée une culture propre, étudiée ici à partir d'enquêtes orales et de relevés sur le terrain. Le livre nous offre une présentation de l'architecture des ksours qu'accompagnent de précieuses monographies sur les plus importants d'entre eux.